

Pascal Couchepin **Conseiller fédéral**
Chef du Département fédéral de l'intérieur

Berne, le 5 décembre 2005

FAMH
Secrétariat général
Case postale 44
2054 Les Vieux-Prés

Messieurs,

Votre lettre du 11 novembre 2005 m'est bien parvenue et je vous en remercie. Vos critiques concernant la réduction de la valeur du point tarifaire pour les analyses de laboratoire m'amènent à répondre ce qui suit.

Depuis des années les coûts, et donc les primes, de l'assurance obligatoire des soins ne cessent d'augmenter. C'est ce qui a conduit le Conseil fédéral à soumettre au Parlement diverses révisions législatives dont les mesures auront pour effet de freiner l'évolution des coûts et par conséquent des primes. Mais puisque les délibérations parlementaires au sujet de ces révisions se prolongent, le Conseil fédéral et mon département sont bien obligés d'exploiter toutes les possibilités au niveau de l'ordonnance pour maîtriser les coûts. Ainsi, j'ai décidé le 9 novembre 2005 un abaissement général de la valeur du point pour les analyses de laboratoire, qui touche aussi bien les laboratoires privés que les hôpitaux ou les laboratoires de cabinet médical.

J'ai conscience que l'abaissement linéaire des tarifs pour l'ensemble des analyses de laboratoire n'est pas une solution entièrement satisfaisante. Une diminution tarifaire ciblée, sur la base d'un examen systématique du coût des analyses, serait préférable, sous certaines conditions, mais cette alternative n'est pas encore possible à l'heure actuelle. L'année prochaine, les tarifs de la liste des analyses feront l'objet d'un examen systématique avec, le cas échéant, des adaptations tarifaires ciblées. Dans ce cadre, des membres de la FAMH seront également consultés en tant qu'experts.

Comme vous le mentionnez vous-même, votre secteur a fourni ces dernières années des efforts pour nous soutenir afin de combattre les soi-disant coopératives de laboratoires médicaux, d'une part, et d'établir des données servant à l'évaluation de la situation actuelle des coûts dans les laboratoires, d'autre part. Malheureusement, ces travaux n'ont pas permis d'obtenir un résultat applicable aux tarifs de la liste des analyses.

Les autorités compétentes et moi-même sommes parfaitement conscients de la situation dans laquelle se trouvent les laboratoires et du rôle de ces derniers au sein de notre système de santé. L'Office fédéral de la santé publique se mettra donc prochainement en rapport avec vous en vue d'une adaptation tarifaire adéquate dans le cadre de l'examen systématique des tarifs de la liste des analyses. Je serais heureux que les autorités compétentes puissent continuer à compter sur votre précieuse collaboration.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.



Pascal Couchepin